

LES ÉCHOS

Bulletin d'informations municipales n°33

AU SOMMAIRE

- **Le Mot du Maire**
- **Rétrospective 2023 et État Civil du 2^{ème} semestre**
- **Résumé des Conseils Municipaux**
- **Vie locale à Ottonville-Ricrange :** événements ayant eu lieu de juillet à décembre 2023
- **Mots des Associations**
- **Informations diverses**
- **Article :** la rue de Guérange
- **Recettes de Noël**



Site INTERNET

Informations sur notre village, résumés des Conseils Municipaux, événements à venir, informations administratives etc... sont consultables à l'adresse : www.ottonville.fr

Pour prendre contact avec «Les Échos» merci d'adresser vos messages à :
carine.mairie.ottonville.57@gmail.com ou
mairie.ottonville@wanadoo.fr

JOURS DE PERMANENCE DE LA MAIRIE

- ♦ Le **lundi** et le **vendredi** de 15h30 à 18h00 et les mardis matins sur rdv uniquement.
- ♦ **La mairie sera fermée du 21.12.2023 au 04.01.2024 inclus.**

N° de tél. de la mairie : 03 87 79 25 14
mail : mairie.ottonville@wanadoo.fr

Chères habitantes, chers habitants,

Lorsqu'arrive la fin de l'année, on a tendance à se retourner et à se demander ce qu'a été toute cette période de vie : l'arrivée d'un enfant, un départ à la retraite, un déménagement ou simplement le fil de la vie qui se déroule avec ses joies et ses peines peuvent faire partie de ce bilan personnel. J'espère que ce retour en arrière sera pour vous tous agréable et rempli en majorité de bons souvenirs.

Le bilan général de 2023 n'est pas quant à lui composé que de bienveillance et de sérénité. Les différents conflits qui ont perduré et ceux qui ont été déclenchés ainsi que les attaques et les menaces terroristes, en France et en Europe, nous ont imposé un contexte affligeant. Outre la situation mondiale, notre quotidien lui-même est affecté par des conséquences sur notre économie. L'inflation qui reste à un niveau élevé, les prix de l'énergie qui ont largement augmenté, impactent le pouvoir d'achat de la population, le fonctionnement des entreprises ainsi que des collectivités. Par ailleurs, les effets dévastateurs du réchauffement climatique se font déjà ressentir et notre commune a dû faire face à plusieurs épisodes d'inondation, de sécheresse et de canicule tout au long de cette année passée.

Je regarde également aujourd'hui le parcours que nous avons tracé au niveau local, au sein de la commune, et j'ose me réjouir : 2023 a été une année positive. Certains projets au long cours ont enfin pris fin. Le «Chemin de Vie» dont les travaux ont débuté en septembre 2022 a été achevé et, désormais, promeneurs et randonneurs sont en sécurité entre Ottonville et Ricrange. Le lotissement «Les Epis d'OR» a aussi été officiellement réceptionné en juillet dernier. Ricrange étant un village calme, attrayant et très bien situé, la commercialisation des lots a connu un vif succès et une seconde tranche est prévue. Elle offrira neuf nouveaux lots à la commercialisation d'ici l'été 2024 si tout va bien. Ce nouveau projet qui va encore davantage dynamiser le village et enrichir notre population est une vraie bénédiction à l'heure où certaines communes voisines ont fermé leurs écoles faute d'élèves... À Ottonville et à Ricrange, ce problème ne se pose pas pour le moment et nous avons eu le grand plaisir d'accueillir de nombreux nouveaux habitants. Nous leur souhaitons la bienvenue. Chers nouveaux habitants, nous espérons que notre commune sera pour vous un lieu de plein épanouissement !

Au nom de tout le conseil municipal et de tous les agents communaux, je vous souhaite à tous, chères habitantes et chers habitants, de passer de belles fêtes de fin d'année et une excellente année 2024 : bonheur, prospérité et surtout santé à vous et à tous vos proches.

Votre maire, Gérard SIMON

RÉCAPITULATIF DE L'ANNÉE 2023 :

L'année 2023 touche à sa fin, c'est le moment de retracer brièvement les événements qui ont marqué nos vies à l'échelle locale.

28 janvier 2023 : fête de la conversion de Saint-Paul avec mise en valeur de ses représentations dans l'église d'Ottonville sous la houlette du Conseil de Fabrique.



28 février : livraison par l'entreprise Tritz de la structure métallique de la passerelle qui enjambe le ruisseau sur le Chemin de Vie.



12 mars : marché équitable et solidaire organisé par le Conseil de Fabrique.



5 avril : le pont aux «as» est achevé.



7 et 10 avril : les crécelleurs passent dans les rues du village pour remplacer les cloches muettes et l'APEOR organise une chasse aux œufs pour les enfants du village. Chasse suivie d'un goûter.



30 avril : les motards de l'association «Une rose, un espoir» sillonnent les rues de notre village. Pour les soutenir, un petit-déjeuner est offert par la commune.



21 juin : La Fête de la Musique bat son plein à Ricrange.

30 juin : l'école Gérard Losson organise un agréable spectacle de fin d'année.



4 juillet : visite de fin de chantier du lotissement les Épis d'OR.



3 septembre : deuxième édition, tout aussi réussie que la première, de la « Fête des récoltes ».



4 septembre : rentrée scolaire à l'école Gerard Losson. 37 élèves y sont scolarisés cette année.



17 septembre : Le Tour de Moselle passe par Ricrange et Ottonville ! Rapide mais intense.

1^{er} octobre : Le repas des anciens a lieu dans une bonne humeur appréciable.



14 octobre : notre doyenne, Mme Célestine Muller, fête ses 101 ans !



29 et 31 octobre : l'APEOR organise des activités pour Halloween.

7 novembre : inauguration du Chemin de Vie en présence de Madame Ginette Magras et Monsieur JP Dastillung.



11 novembre : cérémonie de commémoration suivie d'un vin d'honneur.



8 décembre : Kappelfesch à Ricrange.



9 décembre : Saint Nicolas fêté avec l'APEOR.



ÉTAT CIVIL 2^e SEMESTRE 2023

MARIAGE

Le 15 juillet 2023,
Cédric PODLESNIK et
Céline BERGER se sont dit
« oui » pour la vie !

*Tous nos vœux de
bonheur !*



NAISSANCES



Mathias est né le 15
août 2023 au
domicile de Mickael
Reimeringer et Marine
Barriouevo.



Maxence est né le 16 novembre au domicile de
Julien Friedrich et Athea Popin domiciliés à
Ricrange.

*Bienvenue aux nouveau-nés et
félicitation aux parents !*

DÉCÈS



Marie Louise GADÉ le 13 septembre 2023.

Bernard ELMERICH le 12 octobre 2023.

Toutes nos pensées aux familles endeuillées.

L'intégralité des délibérations est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

Résumé du CONSEIL MUNICIPAL du 4 août 2023

Point 1 : Rétrocession de la voirie du lotissement «Les épis d'OR»

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire de régulariser les actes de rétrocession par la société VALERY au profit de la commune. La rétrocession se fera au prix de 1€. Les frais de cet acte seront à la charge de la SARL VALERY.

Point 2 : Plan de relance forêt : choix des entreprises

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des voix, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics concernant la plantation de la forêt communale.

Lot 1 : Broyage et maintenance de matériel de cloisonnements avec l'entreprise : K2T 57220 PIBLANGE.

Montant du marché : 16 464€ HT ; Lot 2 : Fourniture et mise en place de clôture grillagée avec l'entreprise : O.N.F.-agence de Metz 57070. Montant du marché : 25 342,50€ HT

Lot 3 (Fourniture, mise en œuvre de plants et de protections individuelles), aucune offre n'ayant été déposée dans les temps le Conseil Municipal le déclare infructueux et décide d'en faire un marché négocié sans publicité ni concurrence.

Point 3 : Convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'implantation d'un pylône de radiotéléphonie de la société SFR sur la parcelle cadastrée section 11 n° 56 qui serait mise en location à la société SFR pour une durée de 12 ans reconductible tacitement par période de 6 ans et pour un loyer de 1000€/an payable d'avance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Point 4 : Mise à jour du tarif des concessions du cimetière

Une concession simple (1m X 2m) pour une durée de 30 ans s'élève à 150€. Une concession double (2m X 2m) pour une durée de 30 ans s'élève à 300€. Une concession pour une case du columbarium s'élève à 1000€ pour 30 ans.

À la suite d'une nouvelle demande, il s'avère nécessaire de délibérer pour fixer le montant d'une concession de cave-urne (1m X 1m) dans le cimetière communal. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix d'une cave-urne à 100€ pour une durée de 30 ans.

Points divers :

Inauguration du chemin de vie : Madame ZANNIER propose de faire participer les élèves d'Ottonville à l'inauguration afin de les impliquer dans le projet. La proposition sera faite aux maitresses à la rentrée et la date de l'inauguration sera ensuite déterminée. Monsieur le Maire remercie l'ouvrier communal, Madame Fabienne TUTIN et Gabriel BOULANGER ainsi que Jean-François AUBARD pour la réalisation du crêpe de la chaufferie.

Résumé du CONSEIL MUNICIPAL du 2 octobre 2023

Les points 2 et 4 ont été respectivement reporté et annulé.

Point 1 : Prorogation du programme d'aménagement forestier

Après avoir entendu la présentation par les représentants de l'ONF du projet de prorogation avec modification d'aménagement de la forêt communale pour la période 2024 – 2028 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet, à l'unanimité des présents, un AVIS FAVORABLE au projet de prorogation d'aménagement avec modification proposé par l'ONF.

Point 3 : Nomination du président de la 4C

Suite à la démission de Monsieur Gérard DEMMER, il convient de nommer un nouveau président de la 4C. Le Conseil Municipal DECIDE de nommer, à l'unanimité, Fabienne TUTIN comme présidente de la 4C.

Point 5 : Désignation d'un référent déontologue des élus

Le conseil à l'unanimité des voix DECIDE de désigner en qualité de référent déontologue des élus, pour une durée de 3 ans, la personne suivante : Monsieur Philippe DELCROIX.

Point 6 : Actualisation de la longueur de voirie communale pour la DGF

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée compte tenu de la construction de nouvelles voies. La rétrocession de la voirie du lotissement les Epis d'OR d'une longueur de 160 ml amène la nouvelle longueur de voirie communale à **7930 mètres**. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la préfecture en 2024 pour la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement de 2025.

Résumé du CONSEIL MUNICIPAL du 16 octobre 2023

Le point 5 est reporté.

Point 1 : Renouvellement des baux de chasse

La commission communale consultative de chasse s'est réunie le 13 octobre 2023 en mairie.

Réserves et enclaves : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la création d'une réserve et d'enclaves au nom de Madame Champlon Duchaux Marguerite pour une surface totale de 97 ha 49 a 36 ca. De même, le Conseil accepte la création d'une réserve et d'enclaves au nom de Monsieur Becker Patrice d'une surface totale de 57 ha 25 a 28 ca.

Surface des lots : Monsieur Wenzel, actuellement locataire du lot n° 3, a informé la Mairie qu'il ne souhaite pas renouveler son bail. Après validation par la commission, il est proposé au Conseil Municipal qui approuve à l'unanimité de réduire à 2 le nombre de lots de chasse, de la manière suivante : Lot 1 : 755 ha 17 a 76 ca et Lot 2 : 547 ha 95 a 82 ca.

Convention de chasse de gré à gré : Concernant le lot 1, la Commission Communale Consultative de la Chasse a émis un avis favorable au renouvellement du bail de chasse par convention de gré à gré de l'association les NEMRODS de la Nied, représentée par Monsieur Fabien Cuisinier. Le conseil municipal accepte de renouveler ce bail en convention de gré à gré pour la période comprise entre le 2 février 2024 et le 1^{er} février 2033 et fixe le montant du loyer annuel à 7500€ Surface du lot : 755 ha 17 a 76 ca. Le conseil APPROUVE avec 8 voix pour (dont 1 pouvoir) et 1 abstention (le Maire)

Concernant le lot 2, la Commission Communale Consultative de la Chasse a émis un avis favorable au renouvellement du bail de chasse par convention de gré à gré de Monsieur Cuisinier Pascal. Le conseil municipal accepte de renouveler ce bail de chasse en convention de gré à gré pour la période comprise entre le 2 février 2024 et le 1^{er} février 2033 et fixe le montant du loyer annuel à 4000€ Surface du lot : 547 ha 95 a 82 ca.

Point 2 : Refacturation des frais liés à la gestion de la chasse communale

À l'unanimité des membres présents, le Conseil **décide** de refacturer, pour la durée de location, soit du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 inclus, le coût des frais de gestion estimé annuellement à 408€ TTC pour le déduire du montant du produit encaissé et décide aussi d'attribuer 2% des recettes et 2% des dépenses de frais de secrétariat à la secrétaire de Mairie.

Point 3 : Adhésion à la Mission Intérim et Territoires du Centre de Gestion de la Moselle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la convention (demande de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires) telle que présentée par Monsieur le Maire et L'AUTORISE à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Moselle ainsi que les documents y afférents.

Point 4 : Plan de relance : choix de l'entreprise pour le lot unique (anciennement lot 3)

Après la délibération du Conseil Municipal en date du 4 août 2023 déclarant infructueux le lot 3 du marché « plantation forêt communal », le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public pour la fourniture, mise en œuvre de plants et de protections individuelles à l'entreprise : K2T 57220 PIBLANGE. Montant du marché : 51 828€ HT

Point 6 : Prix du bois d'affouage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de maintenir le choix du mode d'attribution du bois d'affouage tel que défini dans sa délibération du 2 décembre 2022 à savoir : « seront prises en considération uniquement les demandes des personnes se présentant en mairie. ». Afin de limiter les augmentations du prix du stère, les travaux de lotissement, martelage, réception et facturation seront réalisés par la municipalité. Le Conseil FIXE le prix du stère à **12€** et DÉSIGNE 3 garants parmi les affouagistes pour garantir l'exploitation des bois délivrés sur pied : Fabienne TUTIN, Dominique HABRAN et Michel CADRA.

Points divers :

SFR étudie en ce moment la proposition de changer le lieu d'implantation de l'antenne prévue initialement à l'entrée du village. La DP arrive à expiration le 9 novembre prochain. Un résumé sur la réunion sur la méthanisation est fait au Conseil.

Résumé du CONSEIL MUNICIPAL du 6 novembre 2023

Point 1 : Mise en adjudication du lot 2 de chasse et montant de la mise à prix

Lors de sa séance du 16 octobre 2023 le conseil municipal a accepté de renouveler le bail de chasse du lot 2 par une convention de gré à gré. Le locataire actuel n'ayant pas souhaité donner suite, le conseil municipal décide de mettre le lot 2 d'une superficie chassable nette de **547 ha 95 a 82 ca**, en location par adjudication. L'adjudication publique de la chasse communale aura lieu **le jeudi 4 janvier 2024 à 14 heures** dans la salle de la mairie. Le conseil fixe la mise à prix à **3500 €**.

Point 2 : Délibération pour la détermination du nombre de postes d'adjoints

Suite à la démission de Monsieur Gérard DEMMER du poste de 2^{ème} adjoint, le Conseil municipal décide par 8 voix pour (dont 1 pouvoir), et 1 voix contre, de conserver à 3 postes le nombre d'adjoints au maire.

Point 3 : Délibération procédant à l'élection d'un nouvel adjoint suite à démission

Le conseil procède à la désignation du 2^{ème} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue. Nombre de votants : 8. Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 8. Nombre de bulletins blancs et nuls : 2 Nombre de suffrages exprimés : 6. Majorité absolue : 4. **M. Jacky BECKERICH** est désigné en qualité de 2^{ème} adjoint au maire.

Point 4 : Remplacement de l'Adjoint démissionnaire dans les différentes commissions

Considérant la démission de Monsieur Gérard DEMMER et la démission de Monsieur Jacques MELLINGER en janvier 2021, leurs postes dans les commissions sont remplacés.

Point 5 : Convention SPA

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de renouveler le contrat de prestations de service de fourrière animale sans ramassage ni capture, proposé par la SPA au tarif de 1,37€ TTC/habitant pour 2024, 1,43€ TTC/habitant pour 2025 et 1,50€ TTC/habitant pour 2026.

Point 6 : Validation de l'état d'assiette proposé par l'ONF pour l'année 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'Etat d'Assiette pour 2025 proposé par l'ONF en application du Régime Forestier, de l'aménagement de la forêt communale en vigueur et dans le respect de la charte de la forêt communale. Le Conseil Municipal APPROUVE l'Etat d'Assiette pour 2025 proposé par l'ONF.

Questions diverses :

L'Assistance technique de l'ONF pour les travaux d'exploitation et de débardage est d'un montant de 2 454,70€ HT. La société CIRCET cherche un endroit moins impactant visuellement pour l'implantation du pylône téléphonique de SFR.

Résumé du CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2023

Point 1 : Chasse Validation de la liste des candidats admis à l'adjudication du lot 2

Suite à la réunion de la Commission «4C», il ressort qu'aucune nouvelle candidature n'a été déposée avant la date limite de dépôt. Le locataire sortant ayant demandé son droit de priorité est l'unique candidat à l'adjudication devant avoir lieu le 4 janvier 2024 à 14h.

Point 2 : Location de la salle communale, nouveaux tarifs supplémentaires et remise gracieuse

Le Conseil décide à l'unanimité de fixer à 20€ le tarif pour l'usage et l'entretien de la tireuse à bière. Il est aussi décidé de fixer à 500€ la location de la salle pour le Nouvel An. La demande de remise gracieuse suite à la location du 5/11/23 est rejetée.

Point 3 : Certificat Administratif n° 03/2023 et modification budgétaire

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité la modification budgétaire proposée par le Maire.

Point 4 : Lancement de la procédure et détermination des objectifs et modalités de la concertation publique portant sur l'identification et la délimitation des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables sur la commune

Une réunion publique sera prévue le 10 janvier prochain.

Point 5 : Délibération aux fins de signature de la convention de soutien «communes et groupements communaux» pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus

La Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citeo est approuvée.

Point 6 : Programme Fus@ée, validation du devis

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte le devis proposé par la société LBI SYSTEMS d'un montant de 7 540€ HT pour l'installation d'un Ecran Numérique Interactif dans les 2 salles de classe. La subvention octroyée dans le cadre du dispositif Fus@ée serait de 45%, soit 3 393€.

Point 7 : Changement d'appellation de la commission d'appel d'offre

Le Conseil Municipal DECIDE de modifier le nom de la commission «appel d'offres et marchés publics» en «commission des marchés publics».

Point 8 : Nouvelles adresses

Suite aux nouvelles constructions, Monsieur le Maire propose d'attribuer les adresses suivantes :

Rue de la Forêt : Section 11 n°212, 213, 215 : 42 Rue de la Forêt. Section 11 n° 15 : 36 Rue de la Forêt

Rue Saint-Paul : Section 1 n° 67 : 22 Rue Saint-Paul

Route de Boulay : Section 9 n° 107 et section 8 n° 273 : 8 Route de Boulay. Section 8 n° 267 et 267 : 42 Route de Boulay

Section 9 n° 246 : 27 Route de Boulay au lieu de 27 bis Route de Boulay.

Rue Sainte-Marie : Section 9 n°71 : numérotation de l'appartement adjacent au 19 Rue Ste-Marie : 21 Rue Sainte-Marie

VIE LOCALE À OTTONVILLE - RICRANGE

DEUXIÈME ÉDITION DE LA FÊTE DES RÉCOLTES



Dimanche 3 septembre, par un temps agréable, la deuxième édition de la «Fête des récoltes» s'est tenue dans le jardin du presbytère d'Ottonville. Sous l'impulsion du **Conseil de Fabrique**, cette fête traditionnelle a rassemblé de nombreuses personnes issues de la paroisse et des villages voisins. Jardiniers professionnels ou amateurs, apiculteur, éleveur de chevaux étaient présents pour symboliser la richesse de la nature et les dons qu'elle fait aux Hommes.

En attendant que débute la bénédiction des bouquets composés de fleurs et de légumes (et de tout ce que la terre nourricière peut offrir à ceux qui la cultivent), les enfants ont pu confectionner de jolies couronnes de fleurs puis

Monsieur l'Abbé Gérard Kaiser s'est chargé de bénir les personnes présentes. La bénédiction achevée, suivi des fidèles, il s'est dirigé vers l'église pour y célébrer la messe de la Fête des récoltes.



Un moment joyeux et plein de bienveillance



Pendant ce temps, les tartes et gâteaux de légumes confectionnés par des amateurs du village ont été jugés sur leur aspect visuel ainsi que sur leur saveur. Neuf participants ont été soumis aux yeux et papilles du jury composé de quatre membres : Messieurs Gilles Mayer de Boulay et Philippe Mauduit de Ricrange, tous deux professionnels de la pâtisserie et Mesdames Monique Bonnet et Trisha Mayer qui les ont épaulés dans leur lourde tâche.



M. Mauduit, Mme Bonnet, M. Mayer et sa petite-fille Trisha ont eu bien mal pour départager les participants !

Tâche effectivement compliquée tant les créations étaient bonnes et belles, mais un gâteau s'est démarqué par son originalité et sa finesse : celui du jeune **Andrew Aparicio** originaire d'Ottonville. Son gâteau ratatouille (photo ci-contre) a même été sacré «coup de cœur du jury». Bravo à lui ! Il a remporté haut la main cette session 2023. Sur le podium se sont ensuite hissés à la troisième place Madame Cathy Gaspard (cake courgettes carottes) et à la seconde place Monsieur Pascal Diedrich (gâteau courgettes, tomates et citron). Félicitations aux gagnants ! La fête s'est ensuite poursuivie par la dégustation des gâteaux de légumes et de soupes variées (soupe aux orties et fenouil, soupes de potirons etc...) ainsi que de vin de sureau, jus de pommes et bières.

Comme pour l'édition précédente, la fête a rencontré un beau succès et la convivialité a été au rendez-vous.



RENTÉE SCOLAIRE À L'ÉCOLE GÉRARD LOSSON



Ce lundi **4 septembre 2023**, un peu moins de douze millions d'élèves et huit-cent-mille enseignants ont fait leur rentrée scolaire. Dans notre commune, ce sont **37 élèves** qui ont retrouvé -ou trouvé pour la première fois-, le chemin de l'école Gérard Losson. Mesdames Newel et Dailly (enseignantes dans les deux classes de l'école) ainsi que notre ATSEM, Madame Abbad, les ont accueillis avec joie et tendresse. Il n'y a pas eu de pleurs chez les élèves mais quelques traces d'émotion ont été décelées chez certains parents !

LE TOUR DE MOSELLE DE PASSAGE À OTTONVILLE

La quatrième et dernière étape du Tour de Moselle reliant le Musée du sel de Marsal à Thionville est passée par notre jolie région le **dimanche 17 septembre 2023**. Après avoir traversé Deting, la course s'est dirigée vers Ricrange puis vers Ottonville pour relier Eblange.

Avec près de 10 min d'avance sur l'horaire, le Tour de Moselle est donc passé par notre village aux alentours de 13h40. Un passage attendu par les fidèles de la « petite reine ». La tête de course, formée par une dizaine de cyclistes, a fendu l'air chaud de ce début d'après-midi.

Une vingtaine de secondes plus tard, le peloton, en file indienne, a traversé à son tour et à vive allure, les rues de Ricrange puis d'Ottonville. Court moment de plaisir visuel mais de grande intensité sportive.

Quatre-vingt-douze coureurs étaient encore de la partie cette dernière étape.



Un passage ultra rapide sous les yeux émerveillés des riverains...

Au terme de la course, ce sont Simon Baran et Henri-François Renard-Haquin qui ont remporté respectivement l'étape et le classement général.

REPAS DES SENIORS 2023



Cette édition 2023 s'est déroulée de la meilleure façon possible : beau soleil, bon repas, bonne ambiance et bonne humeur étaient en effet au rendez-vous le **dimanche 1^{er} octobre 2023**. Une cinquantaine de personnes avaient répondu «présent !» et se sont retrouvées dès midi afin de passer une agréable journée.

Rendez-vous cher au cœur de la municipalité, ce repas était déjà la **15^{ème} édition...** Une rétrospective sous forme de carnet photographique est passée de main en main. L'occasion de se rappeler les bons moments passés, mais aussi de rendre hommage à ceux qui ont malheureusement déjà quitté notre monde. En seize années (2020 n'ayant pas permis d'organiser de repas), bien des souvenirs ont germé et bien des amitiés se sont renforcées lors de cette rencontre annuelle...



Ce premier dimanche d'octobre, Monsieur Gérard Simon a tenu à honorer la doyenne de Ricrange, Madame **Célestine Muller**, qui allait fêter ses 101 ans à la mi-octobre. Dans un même élan, il a aussi mis en avant **Monsieur Gilbert Weber**, doyen d'Ottonville, qui allait, quant à lui, fêter ses 91 années le 30 octobre. Monsieur et Madame Weber sont par ailleurs l'un des plus anciens couples de la commune car il se sont unis en 1956. Leur amour s'est vu récompensé par quelques petits présents : un joli bouquet de fleurs, un panier garni et un lot de bouteilles de vin. Enfin, Madame Adèle Tritz, a également été remerciée pour son constant investissement dans la décoration de la salle.



Noces de chinchilla pour le couple Weber

Remerciements à Adèle qui œuvre sans compter à la décoration de la salle.

Le discours achevé, le repas organisé par notre traditionnel traiteur Didier Rigoni, s'est ensuite rondement déroulé dans une excellente ambiance. Vers 17h30 l'assemblée s'est séparée et s'est donné rendez-vous l'an prochain...



RÉUNION D'INFORMATION « MÉTHANISATION »

Le mardi 3 octobre, Madame et Monsieur Lecomte ont accepté l'invitation de Monsieur le Maire afin de répondre aux doléances d'une partie des habitants de la commune. Une trentaine de personnes issues du village étaient présentes et ont pu exprimer leurs problèmes.

Des odeurs récurrentes

Nouveaux propriétaires de l'exploitation, Madame et Monsieur Lecomte ont hérité d'une situation compliquée. En 2012, contre l'avis du Maire et du conseil municipal, l'exploitation d'une méthanisation se voit autorisée par M. le Préfet en proximité immédiate des habitations. Une très mauvaise décision d'où découlent en réalité tous les problèmes actuels. En effet, une partie de la population est régulièrement incommodée par des odeurs nauséabondes provenant de l'unité d'exploitation Sainte Marie-Pierre.

Monsieur Lecomte a tout d'abord rappelé ce qu'est le procédé de la méthanisation (voir encadré) et les spécificités du site racheté l'an passé. Actuellement en travaux -travaux qui ont provoqué de fortes odeurs-, le site veut changer : les intrants industriels auront vocation à disparaître au profit d'intrants purement agricoles qui auront pour effet de réduire certaines mauvaises odeurs. Mais LA grande question reste en suspens : d'où viennent les odeurs hors période de maintenance ? Sur ce point, les propriétaires sont démunis et perplexes. Ils ne nient aucunement les odeurs et s'engagent à en chercher l'origine. La méthanisation étant inodore, ils vont orienter leurs recherches ailleurs. Odeurs liées aux stockages des intrants ? À leur manipulation avant méthanisation ? Quoiqu'il en soit, Madame et Monsieur Lecomte vont d'ores et déjà instaurer de nouveaux protocoles pour piéger une partie des odeurs : l'hydroxyde de fer servira ainsi à la désulfuration. Monsieur le Maire a alors exprimé sa satisfaction et les a également remerciés pour les nombreux travaux d'amélioration effectués depuis leur arrivée.

Des nuisances variées

Le point principal des odeurs ayant été abordé, d'autres problèmes ont ensuite été évoqués : la quantité de camions et tracteurs traversant le village et leur vitesse parfois excessive. Monsieur Lecomte a alors annoncé avoir déjà réduit d'un tiers les trajets dans le village. Néanmoins, son exploitation étant dépendante des intrants issus de la polyculture et de l'élevage, il ne pourra stopper les allées et venues des véhicules.

Conclusion

Toutes les parties ayant pu exposer griefs et défense, la réunion s'est achevée avec la promesse des nouveaux exploitants de faire leur possible pour trouver l'origine des mauvaises odeurs et les réduire au maximum. Leur but est de faire vivre leur exploitation dans le cadre le plus serein possible. Pour clarifier tout ce qui entoure la méthanisation, une visite « Portes Ouvertes » du site sera sans doute proposée au printemps prochain. La conclusion de cette réunion est que la patience sera impérative pour les riverains incommodés car il faudra du temps pour trouver l'origine ou les origines exacte(s) des nuisances qui surviennent à tout moment (matin, journée, soirée, nuit...) et rendent la tâche de localisation des plus ardues. Que nos mésaventures puissent servir d'exemple – à ne pas suivre – afin que les sites de méthanisation restent loin des habitations !

Qu'est-ce que la méthanisation ?

C'est un processus qui permet la dégradation par des micro-organismes de la matière organique (fumier, lisier, déchets verts, restes alimentaires...) en conditions contrôlées et en l'absence d'oxygène (milieu anaérobie à 38°C).

Cette dégradation permet la production de deux éléments principaux :

Le digestat : il s'agit d'un produit humide, riche en matière organique, qui retourne généralement dans les sols pour nourrir les cultures ou encore comme fertilisant.

Le biogaz, qui est un mélange gazeux composé en grande majorité de méthane (CH₄), d'une partie de dioxyde de carbone (CO₂) mais également de quelques gaz traces, notamment certains avec un fort pouvoir odorant (l'ammoniac NH₃ et le sulfure d'hydrogène H₂S qui est reconnaissable à son odeur d'œuf pourri).

NB : L'arrêté du 14 juin 2021 modifiant l'arrêté du 10 novembre 2009 (paru au JORF le 30 juin 2021) est venu modifier les règles techniques auxquelles doivent satisfaire **les installations de méthanisation soumises à autorisation ICPE** au titre de la rubrique 2781 ...

Pour mémoire, la rubrique 2781 recouvre les « *installations de méthanisation de déchets non dangereux ou de matière végétale brute, à l'exclusion des installations de méthanisation d'eaux usées ou de boues d'épuration urbaines lorsqu'elles sont méthanisées sur leur site de production* ».

Les dispositions renforcées ou nouvelles concernent notamment :

– L'augmentation de 50 à 200 m de la distance minimale entre l'installation de méthanisation et les habitations (y compris les aires d'accueil des gens du voyage) et création de distances minimales de sécurité vis-à-vis des installations de combustion, torchères, locaux électriques, aires de stockage...

ANNIVERSAIRE DE NOTRE DOYENNE



Madame Célestine Muller entourée de sa belle-fille Patricia, de son fils Martin, de sa fille Christiane, ainsi que de la délégation municipale.

Notre doyenne, Madame **Célestine Muller**, n'ayant pu se déplacer lors du repas des seniors, a été mise à l'honneur le **14 octobre 2023**. Née en 1922, celle qui a traversé plus d'un siècle, a fêté ses 101 années ! Célestine vit toujours à son domicile à Ricrange. Sa famille, très présente à ses côtés, l'entoure de ses petits soins.

Pour honorer sa doyenne, Monsieur le Maire et ses adjointes sont allés lui souhaiter un **BON ANNIVERSAIRE**. Bouquet de fleurs et douceurs sucrées – le péché mignon de Célestine ! – lui ont été offerts. L'ensemble de la municipalité lui souhaite un excellent anniversaire et l'embrasse tendrement.

HALLOWEEN FÊTÉ AVEC L'APEOR

Les **29 et 31 octobre 2023**, l'APEOR a invité les enfants à sa traditionnelle fête d'Halloween. Au programme : confection de citrouilles monstrueuses, atelier maquillage, stand photo et défilé effrayant dans les rues d'Ottonville et de Ricrange.



INAUGURATION DU CHEMIN DE VIE

Le mardi **7 novembre 2023**, en présence des Conseillers départementaux, Ginette Magras et Jean-Paul Dastillung, Gérard Simon, assisté par ses adjointes Fabienne Tutin et Carine Zannier, a procédé à l'inauguration du Chemin de Vie soutenu financièrement à hauteur de 35 000€ par le département de la Moselle. Une subvention non négligeable sur le montant total de 152 000€ HT. L'État et la Région Grand Est ont également soutenu financièrement le projet à hauteur de 45 600€ et 23 044€, amenant le total des aides à près de 68% du total HT.

Le Chemin de Vie utilisé régulièrement par de nombreux promeneurs et marcheurs est une belle réussite qui relie désormais Ottonville à Ricrange.

Une cérémonie publique d'inauguration à laquelle la population sera invitée aura lieu au printemps si tout va bien. Vous en serez tous tenus informés par voie postale, par PanneauPocket et par le site internet.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2023

Le **samedi 11 novembre**, sous un ciel nuageux mais sec, s'est déroulée la traditionnelle cérémonie du 11 novembre. Une cinquantaine d'Ottovillois, une délégation des anciens combattants présidée par Monsieur Bailly, Messieurs Hombourger et Arnould, maires d'Eblange et de Velving et les représentants de la gendarmerie et des pompiers de Boulay, ont assisté à l'hommage célébrant les anciens combattants et tous ceux morts pour leur Patrie.

Il est à déplorer que de moins en moins d'habitants et notamment les jeunes populations ne se déplacent plus pour honorer leur patrie et le souvenir des morts civils et militaires...

Après les discours, le dépôt des gerbes et notre hymne national, la municipalité a invité tous ceux présents à un vin d'honneur servi dans la salle des fêtes.



Se souvenir, un devoir pour savoir qui l'on est et où l'on va...

Cent-cinq ans se sont écoulés depuis l'armistice du 11 novembre 1918. Trois générations voire

quatre se sont succédé depuis et seuls les adultes de plus de quarante ans ont pu côtoyer celles et ceux qui ont connu la «der des ders».

Il est cependant essentiel de maintenir le souvenir et de ne pas oublier, de ne jamais oublier, tous ceux qui ont donné leur vie lors des guerres et des conflits passés et contemporains. Pour rappel, la guerre 14-18 a fait plus de **9 millions de morts et disparus (1,4 million pour la France)**, plus de **21 millions de blessés (4 millions en France)**. Des chiffres terrifiants. En moyenne, 900 jeunes Français mourraient chaque jour sur les champs de bataille... Ne les oublions pas ... N'oublions personne.

Ensemble, commémorons le 11 novembre.

SAINT NICOLAS 2023

Le **samedi 9 décembre 2023**, l'APEOR a organisé sa traditionnelle fête de la Saint-Nicolas. Si le mauvais temps a malheureusement fait annuler le défilé du Saint Patron des Écoliers à travers les rues de Ricrange et Ottonville, sa distribution de friandise a, heureusement, bien eu lieu dans la salle des fêtes joliment décorée pour l'occasion.



De nombreux parents avaient répondu favorablement à l'invitation et sont venus avec leurs enfants qui ont reçu des mains de Saint-Nicolas leurs précieuses petites friandises offertes par la municipalité.



Plus tard, gâteaux, jus de pomme et vin chaud ont été vendus au public affamé par les sensations fortes éprouvées à la vue du Père Fouettard !



KAPPELFESCHT



La Sainte Vierge

Depuis 1803 et la Consécration de la chapelle à l'Immaculée Conception, la population locale de Ricrange tient à honorer cette fête chaque **8 décembre**. Cette année, comme le veut la tradition, une messe a été dite par l'abbé Kaiser entouré par la chorale d'Ottonville. Ensuite, parents et amis ont rejoint les locaux pour des retrouvailles fraternelles.



Photo de groupe du 8 décembre 2023

FIN...

Voilà l'**année 2023** qui s'achève déjà. Plus libre et moins contraignante qu'en 2020 certes, mais bien moins remplie et foisonnante qu'avant la pandémie...

Les activités de la MJC sont absentes du calendrier et n'animent plus les soirées des habitants. Heureusement, l'APEOR, le Conseil de Fabrique et la chorale apportent régulièrement un autre souffle de bonheur et de convivialité aux petits mais aussi aux grands ! Entre traditions religieuses et profanes, (fête des récoltes, Halloween, Beaujolais Nouveau, Kappelfesch ou Pâques...), leurs activités permettent aux Ottonvillois et aux Ricrangeois de se rencontrer et de passer de précieux moments ensemble.

Merci à ces associations pour leur implication dans notre vie municipale.



Ottonville poursuit ses
travaux et
investissements

LES TRAVAUX CONTINUENT DANS NOTRE COMMUNE

Le chemin de vie se pare de végétations

Au début du mois de **novembre 2023**, Michel Cadra a procédé à la plantation d'arbres fruitiers sauvages le long du chemin de vie. Cerisiers, pommiers et sureaux, gracieusement mis à disposition par la Fédération des Chasseurs, ont ainsi pris place pour apporter, dans les années à venir, une ombre bienvenue aux promeneurs. Ces arbres serviront aussi de nourritures aux oiseaux. Quelques semaines plus tard, les **6 et 7 décembre**, ce sont des fruitiers nobles qui ont été achetés aux Jardins Fruitiers de Laquenexy puis plantés par l'équipe de fidèles : Michel Cadra, Gaby Boulanger et Fabienne Tutin. Dans la foulée, des lauriers prunus ont pris place près de la passerelle et des tuteurs adaptés ont été installés auprès des arbres fruitiers.



L'automne est là et le temps de planter arbres fruitiers et d'ornement aussi !



Plan de relance

À la toute **fin du mois de novembre** et au début du mois de décembre 2023, le plan de relance ayant vocation à reboiser en France 45 000 hectares, a débuté sur notre commune de façon concrète. Notre forêt durement touchée par les scolytes a ainsi pu bénéficier de ce plan et les parcelles 4b et 34 vont être replantées. Les jeunes arbres - 5375 pins laricio calabre, 5375 pins de Salzmann et 1900 chênes pubescents - ont été réceptionnés mercredi 29 novembre et stockés dans l'atelier communal. Les plantations ont débuté dans la parcelle 4b dès le vendredi 1^{er} décembre pour s'étaler sur 3 journées. Pour que ce projet énorme soit une réussite, il nous faut maintenant croiser les doigts et espérer qu'au moins 80% des 12 650 plants survivent à l'hiver et à l'été prochain !



Pins et chênes en attente d'être plantés dans notre forêt (à gauche).

Parcelle 4b en cours de reboisement (en bas).



MOTS DES ASSOCIATIONS

LE CONSEIL DE FABRIQUE D'OTTONVILLE – RICRANGE

ANIMATIONS AVEC LE CONSEIL DE FABRIQUE

Dernier trimestre 2023 :

La paroisse a connu la deuxième **fête des récoltes** avec pour débiter la bénédiction des bouquets, une messe festive animée par la chorale, un atelier pour enfants, un apéritif original, un concours de gâteaux de légumes. 1^{er} prix Andrew Aparicio, 2^{ème} Aurélie Lechner, 3^{ème} Cathy Gaspard. Tous les ingrédients étaient réunis pour faire de cette journée un franc succès.

L'opération Beaujolais Nouveau : bonne surprise ! 89 plateaux-repas ont été vendus pour un bénéfice net de 748€ : cette somme dépasse largement le bilan de l'an passé et servira à proposer gratuitement les différentes animations réalisées par le Conseil de Fabrique tout au long de l'année.



Avant la messe lors de la fête des récoltes

Merci à la chorale et aux personnes de plus en plus nombreuses qui nous ont prêté main forte lors de ces deux temps forts : la confection des soupes et la mise en place des bouquets dans l'église. La préparation des salades, le garnissage des plateaux, les tartes offertes sont autant de preuves de l'investissement grandissant des fidèles à ces opérations. Jardinier, apiculteur, palefrenier, agriculteur, jury, conducteur de tracteur et cavaliers ont droit à notre reconnaissance et à nos félicitations. Tous les participants ont composé un tableau riche et varié, fort apprécié.

« SEUL ON VA PLUS VITE, ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN »

Kappelfescht : 8 décembre à la chapelle de Ricrange. Messe fervente suivie d'un apéritif et repas convivial dans les familles de Ricrange selon la tradition.

La quête pour le chauffage et l'entretien de l'église a rapporté 1871 €. Un grand merci à tous.

À venir en ce début d'année 2024

À Ottonville : samedi 27 janvier à 18h, la paroisse fêtera la conversion de St Paul. Au programme : messe festive, à cette occasion les enfants du village seront invités à réaliser des lampions puis, à l'issue de la célébration, le Conseil de Fabrique offrira vin chaud (fait maison) + bretzels sucrés, encore une occasion de partage.

À Ricrange : vendredi 02 février, célébration de la Lumière.

Bonne année, bonne santé à tous.

Pour l'équipe du Conseil de Fabrique : Martine Becker, présidente.

Le conseil a contracté un emprunt sur 10 ans pour la restauration du presbytère. Cet emprunt a débuté en janvier 2022 et se terminera donc en janvier 2032.

OTTONVILLE - RENOVATION DU PRESBYTERE



APEOR

Pour les nouveaux venus, voilà une courte présentation : l'APEOR (Association des Parents d'Élèves d'Ottonville-Ricrange) a renouvelé son bureau en début d'année scolaire. Ce sont désormais Mesdames Mehl Karine, présidente et Kieffer Amélie, secrétaire, ainsi que Monsieur Gartner Cyrille, trésorier, qui en assurent la direction. En tout, 12 parents sont membres de l'association et y travaillent de concert pour offrir aux enfants des activités et des animations tout au long de l'année.

L'APEOR souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous les enfants et habitants de la commune ! Pour commencer la nouvelle année, l'association fêtera l'épiphanie en vendant des galettes des Rois aux habitants. Plus d'informations seront communiquées par la suite.

CHORALE OTTONVILLE / RICRANGE

Toujours là pour vous rendre service, pour les différents offices ainsi que l'aide et le soutien aux différentes chorales de notre prieuré.

Cette année notre concert a eu lieu en l'église St Pierre de Velving au profit de l'association

« Effairvsens » de Dalem. Une somme de 950€ a été récoltée. Un grand merci aux personnes présentes.

Nous sommes toujours à la recherche de choristes !

Les choristes et les organistes se joignent à moi pour vous souhaiter une très belle et bonne année 2024 !

Votre chorale Ste Odile

INFORMATIONS

MAISON DE LA PARENTALITÉ

Les acteurs de la Maison de la Parentalité :



POINT ACCUEIL - ECOUTE JEUNES ET PARENTS (PAEJEP)
à BOULAY et à FALCK - sur rendez-vous
Maison de la Parentalité
06 09 97 95 54

MÉDIATION FAMILIALE
à BOULAY - sur rendez-vous
Maison de la Parentalité
03 87 69 04 64

contact@epe57.fr
www.epe57.fr



CONSULTATION JEUNE CONSOMMATEUR
à BOULAY - sur rendez-vous
Maison des Services Alphonse Bastian
Rue du Général Newinger - Boulay
03 87 74 41 58
cjc@cmsea.asso.fr
www.leswadscmsea.fr



LA PAUSE PARENTS (PEP LOR'EST)
à FALCK - Entrée libre
Maison de la Parentalité
06 77 78 73 96
parentalite57@peplorest.org

DISPOSITIF RÉPIT ET INCLUSION
à BOULAY et à FALCK - sur rendez-vous
Maison de la Parentalité
et autres communes de l'intercommunalité sur demande
06 23 43 54 89
droit.repit@peplorest.org
www.peplorest.org



3 bis rue Robert Schuman
57220 BOULAY
9 bis rue des Jardins
57550 FALCK
09 62 58 36 02
07 67 79 72 03
maisondeparentalite@cchpb.net
f Maison de la Parentalité

PERMANENCE D'ACCUEIL (sur rendez-vous)
1^{er} et 3^{ème} Vendredi du mois de 15 h 30 à 17 h 30

ATELIER PARENTAL (sur inscription)
3^{ème} Jeudi du mois de 13 h 30 à 15 h 30

TEMPS D'ACCUEIL ET JEUX ENFANTS PARENTS
(Entrée libre)
Les Mercredis entre 14 h et 16 h

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)
(Entrée libre)

BOULAY :
3 bis rue Robert Schuman
Lundi entre 15 h et 17 h
Mercredi entre 9 h 30 et 11 h 30

FALCK :
9 bis rue des Jardins
Mardi entre 9 h et 11 h
Vendredi entre 8 h 30 et 11 h 30

PIBLANGE :
3 place de la Mairie
Mercredi entre 14 h et 17 h



Un service ouvert à TOUTES les familles

☎ 07 67 79 72 03
09 62 58 36 02

f Maison de la Parentalité

Avez-vous envie de passer du temps avec vos enfants ou petits-enfants dans un lieu convivial et apaisé ? En tant que parents et grands-parents ressentez-vous le besoin d'échanger parce que vous êtes confrontés à des problèmes durables ou passagers ? Avez-vous des questionnements sur votre rôle au sein de la cellule familiale ? Si oui, vous serez les bienvenus à la Maison de la Parentalité où, de façon totalement anonyme, vous serez écoutés par des professionnels. Enfants et adolescents ne sont pas en reste et seront aussi les bienvenus pour partager avec des professionnels... N'hésitez pas !

TAUX DE REFUS EN BAISSÉ



Le taux de refus des sacs orange étaient de plus de 56% en 2021-2022. L'objectif avec l'extension des conditions de tri et la disparition des sacs orange était d'atteindre 20% d'erreurs. Depuis la mise en place des bornes d'apport volontaire, le taux de refus a chuté à 11% pour les sacs bleus censés contenir les seuls déchets résiduels destinés à l'enfouissement. Parfois, ils peuvent encore contenir des éléments recyclables qui auraient dû se retrouver en bornes. Il faut donc maintenir notre sérieux et notre vigilance pour parfaire ce bon taux ! Merci à tous pour vos efforts.

FEUX D'ARTIFICES ET PÉTARDS



Cette année encore, Laurent Touvet, préfet de la Moselle, par arrêté préfectoral en date du 30 novembre 2023, interdit la vente et l'utilisation d'artifices sur la voie publique ou en direction de l'espace public, durant la période des festivités de fin d'année et du Nouvel An (du 16.12.2023 au 03.01.2024).

Cette mesure vise à permettre une meilleure sécurité surtout en cette période critique où la vigilance attentat est à nouveau de mise et à la tranquillité pour les personnes et les animaux. Merci de respecter cette mesure !

UN NOUVEL ADJOINT

Après la démission de Monsieur Gérard Demmer au courant de ce dernier trimestre 2023, le Conseil Municipal a décidé de maintenir son poste de deuxième adjoint et a procédé à une nouvelle élection. C'est Monsieur **Jacky Beckerich** qui a été élu. Bienvenue à lui dans ses nouvelles fonctions auprès de Mesdames Fabienne Tutin et Carine Zannier.



VOUS INFORMER

Des habitants déplorent ne pas toujours être informés des événements ayant lieu dans notre commune ou des dates de redotations multiflux (sacs bleus et verts). Pour rappel, le site internet <https://ottonville.fr> ainsi que l'application **PanneauPocket** sont disponibles, consultables et régulièrement mis à jour. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires à votre vie quotidienne. Ce sont les moyens de communication privilégiés des communes.

Si vous désirez faire publier une information que vous jugez utile, merci de contacter le secrétariat de mairie mairie.ottonville@wanadoo.fr ou le site internet carine.mairie.ottonville.57@gmail.com



RAPPEL : RECENSEMENT CITOYEN



Tous les jeunes de nationalité française doivent se faire recenser en mairie dans les **trois mois qui suivent leurs 16 ans**. Le livret de famille et une carte d'identité seront demandés lors de cette démarche.

Une attestation de recensement sera ensuite remise. Cette attestation est obligatoire pour s'inscrire à un examen comme le baccalauréat. Ce **recensement obligatoire** permettra d'être convoqué à la Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC), d'être inscrit sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans ou **à un examen et même au permis de conduire**.

MJC

La Maison des Jeunes et de la Culture d'Ottonville-Ricrange est toujours en sommeil depuis le 28 février 2023... Florissante et active pendant plusieurs années, la structure manque à la vie communale. Avez-vous envie de faire bouger le village et ses habitants ? Avez-vous du temps et de l'énergie à accorder pour organiser des événements ? Des idées qui foisonnent dans votre esprit ? Si oui, n'hésitez pas à vous manifester en contactant la mairie ou Carine, la rédactrice de ce bulletin, qui transmettront votre demande !

STOP AUX CROTTES !

Certaines informations sont si évidentes qu'elles semblent, pour la plupart de la population, acquises et entrées dans leurs mœurs. Or, il apparaît que NON. Depuis quelques trop longs mois, une recrudescence de crottes canines « oubliées » par maîtres et animaux ont envahi certains trottoirs, bandes de gazon/herbes et même le Chemin de Vie. Des plaintes récurrentes d'administrés arrivent en mairie et elles sont pleinement justifiées. Il est donc de notre devoir de rappeler aux nouveaux venus (nouveaux habitants du lotissement Les Épis d'OR, ceux ayant récemment acquis une résidence au cœur de Ricrange et d'Ottonville) ainsi qu'aux « anciens » habitants qui pourraient être distraits que les déjections canines **ne sont pas autorisées sur les voies publiques** et qu'il est de leur devoir de les **ramasser**. C'est un geste simple, rapide et gratuit qui évitera bien des semelles souillées et des mécontentements.

Jusqu'à présent, la municipalité avait misé sur le savoir-vivre et le civisme de ses administrés ; désormais, puisque la pédagogie n'a pas fonctionné, toute personne prise en « flagrant délit » sera sanctionnée par une contravention de 35€. Toucher au porte-monnaie sera-t-il opérant et allons-nous retrouver des sols propres ? Vous seuls, maîtres et maitresses, avez la réponse...



ARBRE DE L'ANNÉE



Cette information en concerne pas directement notre commune mais une commune voisine, distante de seulement 5.5km : il s'agit de Bettange où un orme remarquable défend les couleurs de la Moselle au concours annuel de l'arbre de l'année. Cet arbre au tronc noueux et massif trône au milieu du village. Classé monument historique depuis 1938, il semble tout droit sorti d'un conte fantastique. Sa longévité -au moins 250 ans- et son exceptionnelle bonne santé en font un trésor. Devenus rares car décimés par la graphiose dans les années 80, les ormes sont précieux. Si vous avez envie de toucher du doigt l'Histoire, rendez-vous à Bettange et allez admirer cet orme !

NB : les votes sont clos depuis le 18.12.23.



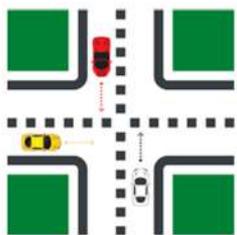
LIMITATIONS DE VITESSE & Cie...

Oyez ! Oyez ! Braves gens ! En agglomération, la vitesse est limitée à 50km/h !

Encore trop de conducteurs (panneaux pédagogiques pour preuve...) roulent à une vitesse excessive dans les rues de notre village. 50km/h c'est d'ailleurs déjà beaucoup dans certaines rues et certains carrefours et bien souvent c'est une allure encore moindre qu'il faudrait adopter à proximité des priorités à droite et des zones fréquentées par les enfants (rue Saint Paul aux abords du bâtiment périscolaire et rue de Lorraine près de l'école). Très récemment, une voiture roulant à une vitesse excessive n'a pu tenir sa trajectoire et a percuté de plein fouet le muret du Monument aux Morts se trouvant droit devant elle... Des blocs de plus de vingt kilos ont alors été déplacés et projetés sur le trottoir et la pelouse. Heureusement, l'incident est arrivé tôt le matin. Que serait-il arrivé aux heures d'école ? **Soyons tous responsables et réduisons nos vitesses dans les agglomérations.** Et puis, appliquons le Code de la route en respectant également les nombreuses priorités à droite présentes à Ricrange et à Ottonville !



Je respecte les limitations



En l'absence de panneau, j'applique la priorité à droite



ZONES D'ACCÉLÉRATION AU DÉVELOPPEMENT DES ENR



La loi APER (accélération de la production d'énergies renouvelables) du 10 mars 2023 fait de la planification territoriale des énergies renouvelables (ENR) une priorité. Au niveau national, l'objectif est de s'assurer d'une capacité de production suffisante pour atteindre les objectifs

d'autonomie énergétique et de décarbonation à l'**horizon 2050**. Au niveau local, la démarche de planification, portée par les communes, **doit garantir leur souveraineté dans les choix d'implantation des installations**, en accord avec les projets locaux, les potentiels et les contraintes de chaque territoire.

C'est donc aux communes que la compétence de définition des zones d'accélération est confiée. Ces zones appelées ZAENR auront pour vocation à accueillir des projets liés aux ENR (éolien, solaire, méthanisation, hydraulique et géothermie) considérées comme inépuisables à l'échelle du temps humain et n'engendrant pas ou peu de déchets ou d'émissions polluantes. Elles pourront éventuellement bénéficier d'aides de la part de l'État.

Toutes les communes de France sont donc invitées à organiser des réunions de concertation avec les populations pour qu'ensuite les Conseils Municipaux puissent délibérer pour valider la cartographie proposée sur son territoire. Concrètement vous serez invités le **10 janvier 2024**, de 16h00 à 18h00, dans la salle du Conseil, à une réunion où vous pourrez prendre connaissance du projet puis émettre vos idées, avis et suggestions.

Ottonville-Ricrange est déjà engagée dans plusieurs projets ENR (2 projets photovoltaïques et 1 éolien) et possède aussi un site de méthanisation. Il sera donc très important pour nous tous de débattre sur la possibilité et la pertinence d'implantation d'autres ZAENR sur le terrain communal.

SAVEZ-VOUS D'OÙ VIENT VOTRE EAU POTABLE ?



C'est le Syndicat Mixte des Eaux de Boulay qui gère les 35 communes adhérentes.

Quelques chiffres clé :

- En tout ce sont 927 555m³ d'eau qui ont été facturés à l'ensemble des communes.
- En 2022, la commune d'Ottonville comptait 205 foyers pour une consommation de 20 278 m³.
- La longueur des réseaux est de 296.7 km.
- L'eau provient des forages de Guerting et Coume qui ont fourni respectivement 676 435m³ et 687 141m³ en 2022.

Qualité de l'eau :

Les analyses physico-chimiques et microbiologiques montrent que l'eau est d'excellente qualité sur le plan bactériologique et conforme aux normes.

Les analyses ont également révélé que la dureté de l'eau -TH - (teneur en calcium et magnésium) est en moyenne à 26.4°F. L'eau est donc dite « dure » ou « calcaire » mais cela n'a aucune incidence sur la santé. Cependant, les appareils ménagers peuvent souffrir de cette dureté et doivent être inspectés régulièrement.

LE VILLAGE DISPARU DE GUÉRANGE

Rue
de GUÉRANGE

Dans le dernier bulletin n°32, nous avons parlé des rues et lieux-dits du village. En fin d'article, la rue de Guérange avait été évoquée. Si, aujourd'hui, son nom ne signifie plus grand-chose aux plus jeunes habitants, il n'en demeure pas moins que, jadis, Guérange désignait un hameau proche, situé à environ 2km, en direction de Téterchen...



Remontons le temps... Doucement. Nous voilà au XVII^e siècle. La guerre de Trente Ans fait rage. De 1618 à 1648, elle a divisé l'Europe en deux. D'un côté, les princes protestants allemands (secondés par les souverains européens), de l'autre, les princes allemands catholiques, en particulier l'Empereur et le duc de Bavière. Les États allemands du Saint-Empire romain germanique, les possessions des Habsbourg d'Autriche, la France, la Suède, le Danemark, les Provinces-Unies, l'Espagne participent aux opérations militaires. Les ravages sont particulièrement importants dans les pays que l'on nomme aujourd'hui l'Allemagne et le Nord-Est de la France car ils sont parcourus en tous sens par les armées de mercenaires de deux camps. À partir de 1633, des hordes de Suédois, Tchèques, Croates et autres déferlent sur les terres de Lorraine, pillant, tuant, apportant partout la désolation, les épidémies, les famines... Les conséquences sont dramatiques : par exemple, Metz passe de 19 000 habitants en 1636 à 3000 en 1643 !

La population lorraine est exterminée et son nombre est réduit de 50%, des dizaines de villages sont définitivement rayés de la carte et ne seront plus jamais reconstruits. Voilà pour le cadre spatio-temporel. Charmant.

Revenons-en maintenant à notre rue de Guérange. Elle désigne donc un ancien hameau, disparu depuis plus de trois siècles, mais dont la mémoire collective a gardé trace dans sa toponymie. Dans sa monographie d'Ottonville, Monsieur Alfred Schoun en se basant sur les travaux de Jean-Nicolas Meyer, écrit : «Guérange se trouvait dans la direction de Téterchen, au lieu-dit « Guéringen » correspondant au premier zigzag de la départementale en allant vers Téterchen. Il a été détruit (...) en 1635 par la canonnade des Impériaux qui attaquaient les Français qui s'y étaient retranchés. » (voir carte ci-dessus).

Il poursuit : «Guérange faisait partie de la Seigneurie d'Ottonville. (...) Lors de la Bataille dite de Tromborn qui se passa selon toute vraisemblance dans les plaines marécageuses du Moulin de Téterchen» les armées ennemies s'affrontèrent durement. «Le contact eut lieu au niveau du village de Guérange qui servit de point de fixation pour les Français. Les Impériaux canonnèrent la vingtaine de maisons du village les détruisant totalement. Il ne fut jamais reconstruit. ». Au XIV^e siècle, dans le seul recensement encore consultable, le village comptait alors « 18 chefs de famille et 105 habitants ». Selon les recherches effectuées à la fin du XIX^e siècle par Jean-Nicolas Meyer, il restait encore « un enclos et un puits à moitié en ruines » au lieu-dit « Gueringen »...

RECETTES DE NOËL

Voilà deux recettes qui ont été transmises par une «nonna» originaire du Frioul. Elle a quitté cette Terre il y a peu mais son souvenir perdure au travers de ces petits mets simples et bons. Régalez-vous !

Macarons aux Noix

Préparation : 10min Cuisson : 20min

Ingrédients :

- 3 blancs d'œufs
- 300gr de noix moulues
- 250gr de sucre en poudre
- Cerneaux de noix



Battre les blancs en neige très ferme. Ajouter délicatement le sucre et les noix moulues. Beurrer la plaque de cuisson (ou placer une feuille de papier de cuisson). Fariner légèrement la plaque et déposer les petits tas de pâte formés à la cuillère. Poser le cerneau de noix et faire cuire 20min thermostat 3.

Biscuit dans les petits cartons « Biscuitti nei cartonnicini »

Préparation : 10min Cuisson : 20min

Ingrédients :

- 500gr d'amande moulue
- 500gr de sucre en poudre
- 3 blancs d'œufs en neige
- ½ paquet de levure



Battre les blancs en neige très ferme. Ajouter délicatement le sucre et les amandes moulues puis la levure. Déposer l'appareil obtenu dans de petites caissettes. Mettre au four 20min à feu doux, thermostat 3.

*L'ensemble de l'équipe
municipale d'Ottonville –
Ricrange vous souhaite*



Bouclage 19 décembre 2023. Diffusion : décembre 2023

Les Échos d'Ottonville - Ricrange n° 33- juillet à décembre 2023

Édité par la Mairie - 1 rue de Lorraine - 57220 Ottonville - Ricrange - tél. 03 87 79 25 14.

Directeur de la publication : Gérard Simon - Rédactrice en chef : Carine Zannier - Journalistes : Martine Becker - Denis Diedrich - Karine Mehl- Carine Zannier -. Crédits photo : Martine Becker - Karine Mehl - Fabienne Tutin - Carine Zannier - .

Conception, maquette, impression : Mairie.

Tirage à 210 exemplaires.

Ne pas jeter sur la voie publique.